

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.01.00 Convocation du 20.01.2000

Compte rendu affiché 1^{er} Février 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : S. VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Objet : BILAN

POLITIQUE FONCIERE 1999

Présents :

MM. LAFFLY, MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN,
BOUHEY, MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE,
Maires-Adjoints,

<u>Nombre de</u> <u>conseillers</u>	
en exercice : 29	
présents 25	
votants 28	

Mme CHEZEAUBERNARD, MM. AUROY, DOIZY,
Mmes ROUX, WYMAN, GASTREIN, VEYRIER,
MM. CHATELIER, PIANA, GONDELAUD, FORGET,
RUMEAU, MARCENDE, Mlle MILLET, MM. DUSSUD et
BELIN, Conseillers Municipaux,

Absents représentés :

M. DUCRET par M. GONDELAUD - Mme BROSSARD par
Mlle VEYRIER - M. MACHURAT par Mlle MILLET.

Absent excusé :

M. DOUCET.

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales a prévu dans son article L. 2240-1 que le bilan des acquisitions ou des cessions des communes de plus de 2000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Cette procédure permet au Conseil Municipal d'apprécier la politique immobilière menée par la commune, et d'obtenir un bilan de l'évolution du patrimoine année par année.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Adopte le bilan de la politique foncière de la commune comme indiqué ci-après :

.../...

BILAN POLITIQUE FONCIERE 1999				
ACQUISITIONS FONCIERES				
Nature du Bien	Lieu	Acte du	Vendeur	Montant sans Frais
IMMEUBLE AB 197	2, rue GRENETTE	02/08/99	COURLY	252 000
CESSIONS FONCIERES				
Nature du Bien	Lieu	Acte du	Acheteur	Montant
NEANT				

- Adopte le bilan de la politique foncière 1999,
- Précise que ce bilan sera annexé au Compte Administratif 1999 de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 Janvier 2000

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 Février 2000
- de la publication, le 8 Février 2000
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 Février 2000